

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2024**

DÉLIBÉRATION N° 88-2024D

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS

POUVOIR(S): Pierre CASSE donne pouvoir à Claude CAU

ABSENT(S): Christophe PAUTREL

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **7**

Pouvoirs : **1**

Votants : **8**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 03/12/2024

VOTE :

Pour : **8**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS À MONSIEUR CLAUDE CAU, MAIRE

Rapporteur : Madame Isabelle AUFRÈRE

Madame Isabelle AUFRÈRE explique à l'Assemblée que Monsieur le Maire a représenté la commune au Congrès des Maires du 19 au 21 novembre dernier. Afin de se rendre sur place, Monsieur le Maire a avancé les frais de transport et d'hôtel pour un montant de 846.61 € (huit cent quarante-six euros soixante-et-un centimes).

Madame Isabelle AUFRÈRE propose donc de rembourser cette dépense exceptionnelle de 846.61 € à Monsieur Claude CAU, Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le remboursement de 846.61 € à Monsieur Claude CAU, Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au remboursement de cette somme.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 10/12/2024
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 10/12/2024
Notifié à l'intéressé le _____